

Bordeaux, le 30 Juillet 2010

**Mathieu HAZOUARD**  
*Conseiller Régional d'Aquitaine*  
*Délégué à la Recherche et*  
*Aux Pôles de Compétitivité*

Réf. : MH/GR-2010-07-30

Monsieur Baptiste DANIEL  
Délégué Général  
Collectif National des Jeunes Urbanistes  
29, rue Neuve – Rés. Le Village  
91190 GIF-SUR-YVETTE

Monsieur le Délégué Général,

Jean-Philippe GALLARDO, Vice-Président du Collectif National des Jeunes Urbanistes, a attiré mon attention sur le problème auquel sont confrontés aujourd'hui les urbanistes voulant exercer dans les collectivités territoriales.

Ainsi, je tiens à vous faire part de mon soutien à la démarche que vous menez pour que les urbanistes diplômés puissent avoir accès au concours d'ingénieur territorial.

Je peux mesurer, au sein de ma collectivité, l'apport des urbanistes dans la mise en œuvre des politiques urbaines et de développement territorial.

A une époque charnière où les collectivités doivent répondre à de nombreux défis, urbains, sociologiques, ou encore en matière de déplacement, il serait préjudiciable de priver les élus d'un recrutement de professionnels aux compétences pluridisciplinaires.

Je m'associe donc à votre initiative pour demander la réécriture du décret qui prive l'accès au concours d'ingénieur territorial aux urbanistes diplômés des universités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué Général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



**Mathieu HAZOUARD**